



Communiqué

Conformément aux dispositions contenues dans le décret exécutif n°05-466 du 06 décembre 2005, l'Organisme Algérien d'Accréditation « ALGERAC » a pour mission principale **l'accréditation de tout organisme d'évaluation de la conformité.**

A ce titre, il est chargé notamment :

- De mettre en place les règles et les procédures relatives à l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité.
- D'examiner les demandes et de délivrer les décisions d'accréditation aux organismes d'évaluation de la conformité, conformément aux normes nationales et internationales pertinentes.
- De procéder au renouvellement, suspension et retrait des décisions d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité.

A cet effet, le ministère de l'industrie et de la promotion des investissements et la direction générale « ALGERAC » ont le plaisir d'annoncer le démarrage effectif de l'Organisme Algérien d'Accréditation et invitent, d'une part, l'ensemble des opérateurs nationaux et étrangers (les laboratoires, les organismes d'inspection et les organismes de certification) à se rapprocher des services d'ALGERAC pour une prise en charge de dossier de demande d'accréditation.

L'ensemble des évaluateurs et experts algériens exerçant auprès des organismes de formations supérieures, centre de recherches scientifiques, centres techniques spécialisés et entreprises nationales, sont invités à se faire connaître (en transmettant leur CV par mail) et permettre à « ALGERAC » de les porter sur le fichier national ouvert à cet effet.

L'adresse d'ALGERAC est la suivante : 17, rue Abdelkader RAKOUBA. Brossette – Hussein Dey Alger (siège DIPROCHIM).

Tél. : +213.77.42.65, +213.77.41.79

Fax : +213.77.42.60

Email: contact@algerac.org / site web: www.algerac.org